

The logo for SICTOMU, featuring the text "SICTOMU" in a bold, black, sans-serif font. The letters "I", "O", and "U" are partially enclosed by a thick, dark green brushstroke that curves around them from the left and bottom.

# **BILAN DU MANDAT**

2008 - 2014

Votre service public  
d'élimination des déchets  
depuis 1973



# Préambule



Madame, Monsieur,

À l'approche des prochaines élections municipales du mois de mars 2014 et par conséquent du renouvellement des délégués du SICTOMU, l'heure est au bilan.

Au regard de tout ce qui a été accompli pendant ces 6 années, c'est avec une certaine fierté que je vous présente cette synthèse - non exhaustive - des événements qui auront marqué la vie de notre service public d'élimination des déchets.

Ces faits marquants, et ils furent nombreux, font clairement ressortir un mandat placé sous le signe de la maîtrise financière et axé sur la recherche d'amélioration du service. Même si tout n'est pas parfait, les progrès réalisés sont indéniables et les avancées sociales, financières et techniques devraient laisser augurer un avenir sain pour notre EPCI.

Je tiens par la présente à saluer tout le travail accompli par mes Vice-Présidents, le Bureau des élus et les délégués du Comité Syndical qui ont œuvré pour rendre la collectivité plus forte tout en faisant face à de nombreux challenges.

Je félicite également tous les agents du Syndicat, techniques et administratifs, pour leur implication quotidienne et leur engagement à une qualité de service en constante amélioration.

Je dédie enfin ce document à mon prédécesseur, Jean-Claude ZIV, qui nous a quittés trop tôt et qui laisse une empreinte indélébile dans l'histoire du SICTOMU.

C'est aussi grâce à sa vision et à son expérience que nous sommes en mesure de confier le Syndicat dans des conditions optimales, prêt à étudier toutes les pistes que la prochaine équipe jugera utiles d'explorer.

Bonne lecture.

Maurice BARDOC, Président du SICTOMU





# Sommaire

Les grands axes de ce mandat.....	4-5
Bilan institutionnel.....	6-7
Bilan du personnel.....	8-9
Bilan QSE .....	10-11
Bilan de la collecte en porte à porte .....	12-13
Bilan de la collecte en apport volontaire .....	14-15
Bilan des déchetteries et du quai de transfert.....	16-17
Bilan des services annexes .....	18-19
Bilan du service aux professionnels.....	20-21
Bilan de la communication .....	22-23
Bilan du traitement des déchets .....	24-25
Bilan financier .....	26-27

Les grands axes  
de ce mandat



Doctrine d'achat  
Lissage de la TEOM  
Méthode Comptacoût  
Baisse de la taxe

## RIGUEUR FINANCIÈRE

## NOUVEAUX SERVICES

Lavage des colonnes  
Gestion des manifestations  
Double collecte du ResTE  
Bornes textiles  
Déchetterie mobile

Démarche qualité  
Rénovation du parc  
Nouveaux points de tri  
Certification/Labellisation  
Nouvelles tournées  
Astreintes

## OPTIMISATION DES SERVICES

## AVANCÉES SOCIALES

Instance de concertation  
Régime indemnitaire  
Tickets Restaurants  
Compte Épargne Temps  
Plan de formation  
Prévoyance

## PRÉVENTION DES DÉCHETS

Foyers témoins  
Compostage  
Collecte encombrants Emmaüs  
Débarrass'Utile  
«Nature propre»  
Stands marché



Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU) est un groupement de 34 communes qui a été créé en 1973.

Depuis le découpage intercommunal, celles-ci sont réparties entre 2 Communautés de Communes : la CC du Pays d'Uzès pour 24 communes et la CC du Pont du Gard pour 10 communes. En effet, les communes du Grand Lussan et celle de Foissac (commune autonome jusqu'alors) ont intégré la CC du Pays d'Uzès au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En tant qu'organisme public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux. Plus précisément, il est représenté par 2 délégués de chaque commune adhérente. Ces 68 élus sont nommés par les CC et composent le Comité Syndical. Cet organe délibérant vote les choix du Syndicat.

Ses orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un Bureau de 13 membres avec à sa tête un Président, suivi de 5 Vice-Présidents, d'un secrétaire et d'assesseurs. La durée du mandat du Comité Syndical est la même que celle des conseils municipaux et des conseils communautaires : 6 ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la population recensée du territoire atteignait 34 047 habitants (28 742 en 2008) dans un secteur dont l'afflux touristique est significatif.

Ces 6 dernières années, l'équipe d'élus aura fait face à de nombreux enjeux environnementaux, organisationnels, financiers et réglementaires.

# Bilan institutionnel

De nombreux enjeux



**2008** ➔ **Début du mandat** (19 mai 2008)

Succédant à Daniel ROUX qui a consacré 9 années à la Présidence du SICTOMU, Jean-Claude ZIV, élu d'Arpaillargues & Aureilhac prend les rênes du Syndicat avec une nouvelle équipe au sein du Bureau. Dès son arrivée, sa première action est de rencontrer les 34 maires du territoire.

**2009** ➔ **Campagne de réunions publiques** (octobre à décembre 2009)

Engagement du Président, une série de 6 réunions publiques sur les communes de Fons sur Lussan, St Quentin la Poterie, Arpaillargues & Aureilhac, Collias, Uzès et Remoulins est organisée. L'objectif de ces rendez-vous : présenter les mesures d'assainissement des finances du Syndicat et échanger sur les projets à l'étude.

**2010** ➔ **Table ronde sur les déchets à Remoulins** (3 mars 2010)

Dans le cadre d'un questionnement sur le prix du service par les élus de la CC du Pont du Gard, le SICTOMU organise une rencontre entre tous les acteurs locaux de ce secteur. L'étude comparative entre les 3 organismes de collecte de la CC démontre déjà ce qui a récemment été confirmé : le coût du service du SICTOMU n'est pas plus élevé et le système mis en place permet des performances de collecte supérieures à la moyenne.

**2011**

**2012**

**2013** ➔ **Décès de Jean-Claude ZIV** (27 mai 2013)

Ayant dévoué au SICTOMU toute son énergie, son expérience et sa connaissance précieuse du monde des déchets, le Président succombe à la maladie.

➔ **Élection d'un nouveau Président et de son Bureau** (10 juin 2013)

Suite au décès de Jean-Claude ZIV, un Comité Syndical est convoqué pour élire un nouveau Président. C'est Maurice BARDOC, élu de Collias, qui remporte les suffrages. La continuité est de mise, car le Bureau garde la même composition.

**2014** ➔ **Prochaines élections** (avril/mai 2014)

Suite aux municipales de mars 2014, le SICTOMU va connaître une nouvelle équipe de délégués qui sera définie à l'occasion d'élections en Comité Syndical.



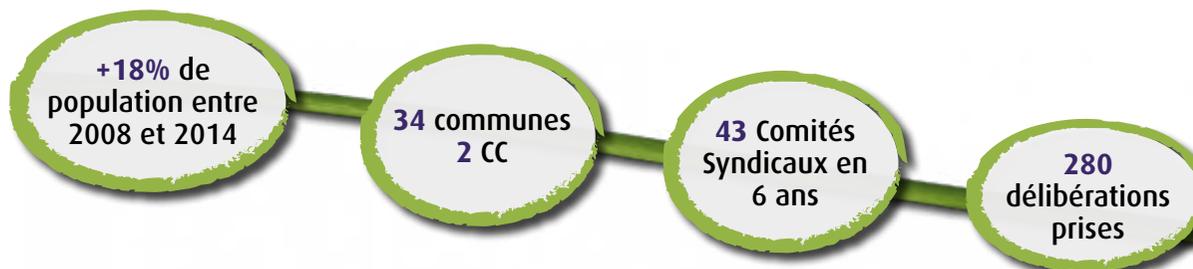
Jean-Claude ZIV (1949 - 2013)



Complémentaires d'un Bureau qui se sera réuni à plus de **60** reprises, le SICTOMU compte plusieurs **commissions** (Finances, Ressources Humaines, Qualité, d'Appel d'Offres, Déchetteries / Quai de Transfert et Communication) afin d'accorder une attention particulière à des **thématiques** précises.

**PROJETS À L'ÉTUDE**

◆ Nombre trop élevé de délégués, question de représentativité, la composition du Comité Syndical soulève de nombreuses questions. Ainsi, il appartiendra à la prochaine équipe de procéder à une éventuelle **révision des statuts du SICTOMU** en étroite collaboration avec les 2 Communautés de Communes.





Personnel du SICTOMU en 2014

Depuis sa création, le SICTOMU opère sa mission de collecte des déchets en régie directe, c'est à dire avec son propre personnel.

Depuis la mise en place de la collecte sélective, de nouveaux métiers sont apparus, tout comme de nouveaux besoins en infrastructures.

Du personnel technique (agents de collecte, chauffeurs, mécaniciens, agents de maintenance, gardiens de déchetteries...) au personnel administratif (comptable, RH, secrétariat, communication...) en passant par l'encadrement et la direction, le SICTOMU emploie aujourd'hui près de 50 agents.

Lors de ces 6 dernières années, le Syndicat aura connu de fortes avancées sociales avec l'arrivée de nouveaux droits et privilèges qui sont allés de pair avec la mise à disposition de moyens de travail plus modernes et plus adaptés.

Par ailleurs, l'optimisation des services opérée aura permis de réduire le nombre d'équivalents temps plein utilisés pour un service performant.

# Bilan du personnel

De nombreuses avancées sociales



2008

2009

➔ **Réalisation d'un audit social** (janvier 2009)

A sa prise de fonction, Jean-Claude ZIV mandate un cabinet pour réaliser un bilan social. Il vise à améliorer l'efficacité du SICTOMU. Un diagnostic sur son organisation, ses méthodologies, son management et sa mission en corrélation avec les communes a ainsi été établi. Les résultats de cette étude rendue le 11 mai 2011 ont été à la base de plusieurs actions, dont la refonte du régime indemnitaire.

2010

➔ **Création d'une instance de concertation** (19 octobre 2010)

Afin d'assurer un dialogue social constructif entre les élus et les agents, le SICTOMU crée pour la première fois de son histoire une instance de concertation composée de 4 représentants du personnel (3 du technique, 1 de l'administratif), du Président et des Vice-Présidents.

2011

➔ **Nouveau modèle de régime indemnitaire** (7 avril 2011)

Intégrant des critères métiers réévalués tous les 4 mois, cette version travaillée avec les agents se veut plus équitable entre les postes. Elle remplace une prime qui ne tenait pas compte des notions de polyvalence ou bien de la pénibilité/responsabilité inhérente au métier exercé. En août 2012, une nouvelle mouture, plus simple et plus objective est validée par les agents.

➔ **Tickets Restaurants** (7 avril 2011)

Forte demande du personnel, 35 agents bénéficient à ce jour de titres restaurants. Le SICTOMU finance 60% du ticket.

2012

➔ **Nouvel organigramme et nouvelle organisation** (16 juillet 2012)

En janvier 2012, Laëtitia BLANC remplace Philippe MAUGY à la direction du SICTOMU. Après une phase d'analyse, une réorganisation des services est réalisée avec une optimisation des moyens. Cette démarche a permis de stabiliser le nombre d'équivalents temps plein nécessaires au fonctionnement du service. A ce jour, le SICTOMU connaît ainsi le seuil minimal d'agents et le respecte.

➔ **Refonte du plan de formation** (à partir de 2012)

Sous l'impulsion de la directrice, le SICTOMU connaît depuis 2012 un plan de formation complet et structuré qui va permettre une meilleure anticipation des besoins de la structure et des agents. Ce plan est minutieusement étudié chaque année par la Commission RH.

2013

2014

Et aussi...

- De nouvelles modalités pour le **Compte Épargne Temps** en 2011 dont 34 agents ont bénéficié durant ce mandat ;

- La participation du SICTOMU à hauteur de 5€ par agent et par mois à la **prévoyance santé** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. 28 agents y ont souscrit.



**Départs à la retraite entre 2008 et 2014 :**

- François LECHAPT (de 1977 à 2008)
- Emile ARPINON (de 1974 à 2009)
- Francis BLANC (de 2002 à 2008)
- Georges COIN (de 1995 à 2011)
- Mireille BOISSON (de 1975 à 2011)

**PROJETS À L'ÉTUDE**

◆ Document indispensable, le nouveau **règlement intérieur** du SICTOMU sera élaboré en conformité avec toutes les évolutions réglementaires en terme de droit du travail, d'hygiène & sécurité et de consignes métiers.

◆ Nécessitant un volume de travail très important tous les 4 mois, une simplification du **régime indemnitaire** est actuellement à l'étude. Cette réflexion associera le personnel via l'instance de concertation.





Le SICTOMU certifié ISO 9001  
de 2008 à 2011



Le SICTOMU labellisé QualiTri  
à partir de 2010



Batiment HQE du SICTOMU

La démarche qualité peut être considérée comme la pierre angulaire de l'approche du SICTOMU. C'est cette méthodologie qui amène les agents à respecter une ligne de conduite précise et détaillée dans une «procédure qualité» qui fait du suivi une priorité.

Cette procédure intègre une notion primordiale de la politique du Syndicat : analyser pour progresser.

Lors de ce dernier mandat, les projets concernant la qualité du service, la satisfaction des usagers, l'hygiène & la sécurité des agents ou encore le respect de l'environnement furent nombreux.

Ces initiatives ont permis de réaliser des progrès notables dans tous ces domaines. En attestent la certification ISO 9001 et la labellisation QualiTri qui ont respectivement été obtenues en 2008 et en 2011.

# Bilan QSE (Qualité, Sécurité, Environnement)

Une démarche d'amélioration continue



**2008** ➔ **Un nouveau bâtiment HQE fonctionnel et moderne** (août 2008)

Le siège social qui abrite le personnel administratif est transféré depuis Uzès vers Argilliers pour se rapprocher des services techniques. Construit dans une démarche environnementale, ce site dispose désormais d'infrastructures qui étaient indispensables pour l'hygiène & la sécurité des agents avec par exemple l'apparition de vestiaires, la construction d'une aire de lavage ou la présence de panneaux solaires.

➔ **Le SICTOMU certifié ISO 9001** (à partir de 2008)

Symbole de la démarche qualité du SICTOMU, la collectivité obtient pour une durée de 3 ans une certification ISO 9001 concernant «la collecte des déchets ménagers des particuliers et des professionnels ainsi que la communication et la sensibilisation des usagers à la prévention et à la gestion de leurs déchets».

**2009** ➔ **Étude d'optimisation des services** (à partir de juin 2009)

Étalée sur 3 années, cette étude s'est déclinée en 3 phases : diagnostic, identification de leviers et mise en oeuvre. Toujours dans une démarche d'amélioration continue, cette analyse aura mis en lumière de nombreux axes d'optimisation. De nouvelles tournées de collecte, la mise en place d'une comptabilité analytique reconnue au niveau national ou encore la facturation des professionnels auront par exemple été instaurées. D'autres axes ont été proposés mais n'ont pas fait l'objet d'une étude plus poussée.

**2010**

**2011** ➔ **Le SICTOMU labellisé Qualitri** (à partir de janvier 2011)

Ce label a été obtenu grâce aux très bons chiffres de collecte du SICTOMU et aux nombreux outils d'exploitation et de suivi du prix du service mis en place. Attribuée par les experts du déchet, cette récompense est fondée sur des critères environnementaux, sociaux et financiers.

**2012**

**2013** ➔ **Démarche Eco-conduite** (avril 2013)

Enjeu environnemental et financier de taille, la conduite responsable a été valorisée par une formation spécifique dispensée aux chauffeurs au mois d'avril 2013. Aujourd'hui, un suivi minutieux des consommations de carburant est réalisé et les efforts des agents dans leur conduite est prise en compte dans le calcul de leur régime indemnitaire.

**2014**

- Faisant jusque là défaut, le **lavage des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle** est désormais pris en charge par le SICTOMU depuis le mois de décembre 2008 ;

- Jean-Claude ZIV a relancé le **comité consultatif des usagers** en avril 2009. Avec plus de 20 membres, c'est autour de 6 grands thèmes que des groupes de travail se sont réunis pour proposer des pistes d'amélioration.

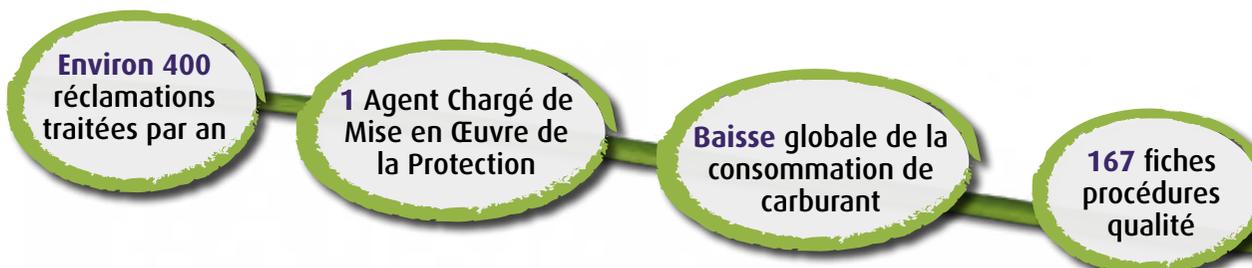


Pour plus de réactivité en cas de problèmes rencontrés sur le terrain, des **astreintes en haute saison** pour l'encadrement, la collecte en apport volontaire et la mécanique sont mises en place depuis 2011. Elles ont été renforcées en 2012.

**PROJETS À L'ÉTUDE**

◆ **Astreintes en basse saison** : l'extension de ce service durant cette période concernera les responsables et ce, dès 2014.

◆ **Veille juridique, réglementaire et technologique** : fortement ancrée dans les gènes du SICTOMU, le suivi des évolutions à une échelle nationale et la participation aux réseaux/groupes de travail constituent un outil majeur pour une amélioration continue du service.





Parc des bennes à ordures ménagères achetées en 2011

# Bilan de la collecte en porte à porte

Plus de moyens pour plus de services

Sur le territoire du SICTOMU, la collecte en porte à porte concerne le flux des ordures ménagères résiduelles (Reste). En 2006, les bacs de regroupement en place ont été remplacés par un équipement de bacs individuels pour l'ensemble des foyers à l'exception de quelques centres de villages (pourvus de colonnes enterrées ou d'autres dispositifs). La dotation des bacs est réalisée en fonction du nombre d'occupants par foyer. Répondant à des normes spécifiques, le volume accordé permet une collecte hebdomadaire des déchets.

Cette collecte à la source a marqué un tournant dans les performances de collecte des déchets recyclables et des apports en déchetteries. En effet, cette initiative semble avoir davantage responsabilisé les usagers, amenant ainsi le Syndicat à présenter des tonnages de déchets triés supérieurs aux moyennes nationale et départementale. La forte valorisation de ces flux permet une meilleure maîtrise des coûts.

A noter que tous ces bacs sont équipés de puces et que les camions disposent d'un système de levées embarqué. Cette technologie permet d'assurer un suivi des tournées et des fréquences de sortie de bac ainsi que d'engager des démarches auprès des usagers concernant la gestion de leurs déchets.



2008

2009 ➔ **Livraison/maintenance des bacs en régie** (1<sup>er</sup> janvier 2009)

Initialement assurée par une société privée, la gestion des livraisons des bacs est désormais réalisée par les agents du SICTOMU. Cette reprise en régie directe a considérablement amélioré la qualité du service avec une plus forte réactivité dans les interventions.

2010

2011 ➔ **Mise en place de nouvelles tournées** (1<sup>er</sup> septembre 2011)

Visant à améliorer la sécurité des agents, à rééquilibrer les tournées et à faire face à l'accroissement de la population, ces nouvelles tournées ont été planifiées dans le cadre de l'étude d'optimisation (cf. p11). Elles ont notamment permis de résorber les points noirs rencontrés par les agents dont la sécurité était engagée. Cette refonte a par ailleurs rendu possible la réalisation de collectes avec un seul «ripeur» pour les zones qui le permettaient.

➔ **Renouvellement des 5 bennes à ordures ménagères** (juin 2011)

Moins polluants et plus économiques ces nouveaux camions ont permis de remplacer un parc de bennes à ordures ménagères vétustes, d'une moyenne d'âge de 11 ans. Ils sont également beaucoup plus ergonomiques pour les chauffeurs.

2012 ➔ **Acquisition d'une nouvelle mini-benne** (mars 2012)

Destiné à collecter certains bacs dans des rues dont l'accès est difficile, ce type de véhicule a connu une utilisation grandissante depuis sa première tournée en 2007. Une nouvelle mini-benne vient enrichir le parc de véhicules du SICTOMU au mois de mars 2012 en remplacement du premier modèle qui arrivait en fin de vie.

2013 ➔ **Double collecte des bacs de ResTE l'été** (1<sup>er</sup> juillet 2013)

Comptant davantage de visiteurs en période estivale et afin de faire face aux plus grandes nuisances connues lors des fortes chaleurs, le SICTOMU répond à une demande des Mairies et des usagers en réalisant une double collecte hebdomadaire des bacs individuels de ResTE durant les mois de juillet et d'août 2013. L'ensemble des ménages du territoire est concerné.

2014



Nouvelle mini-benne



Avec plus de **2 700 bacs** distribués en 6 ans, le parc de récipients pour le ResTE compte aujourd'hui plus de **16 900 conteneurs** pour le ResTE pour une capacité de près de 3 millions de litres.

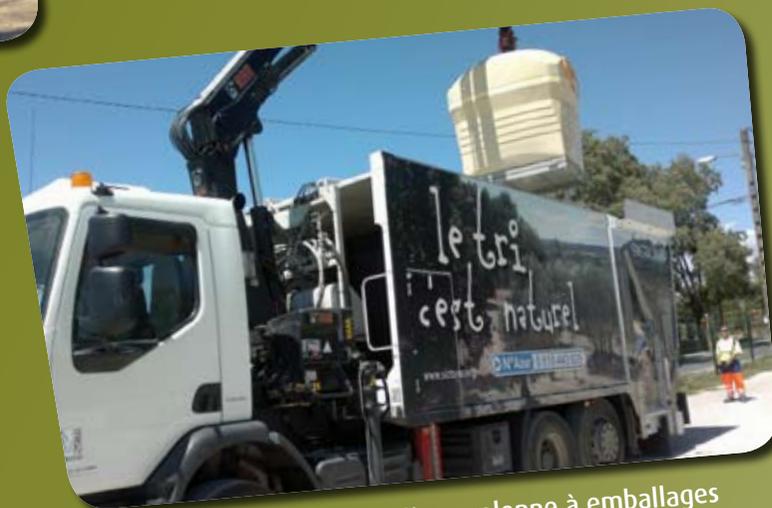
## PROJETS À L'ÉTUDE

- ◆ Après un test couronné de succès en 2013 et plébiscité par plus de 80% des usagers sondés, la **double collecte du ResTE** sera renouvelée au moins pour l'année 2014 durant les mois de juillet et d'août.
- ◆ Problème récurrent dans de nombreuses communes, le **remisage des bacs** après le passage des équipes de collecte est un point important à étudier.





Commune de Collias :  
point de tri enterré complet installé en 2014



Opération de vidage d'une colonne à emballages

# Bilan de la collecte en apport volontaire

De l'analyse à l'optimisation

La collecte en apport volontaire se caractérise par l'implantation de conteneurs (ou colonnes) de grande capacité, placés dans des zones stratégiques.

Ce mode de collecte présente des avantages certains, qui sont soutenus par les experts du déchets : les colonnes sont accessibles à tout moment, engendrent moins de kilométrages que la collecte en porte à porte et permettent d'obtenir des tonnages de déchets triés plus importants.

Sur le territoire du SICTOMU, ce principe existe depuis la mise en place de la collecte sélective en 2003. C'est vers ces points d'apports volontaires que les usagers peuvent apporter leurs déchets recyclables (verre, papier et emballages). Ces conteneurs peuvent être aériens ou enterrés selon les lieux. Dans certains centres de villages, des colonnes enterrées pour le RestE ont également été installées.

Des agents du SICTOMU sont chargés de venir vider fréquemment les colonnes. Afin de limiter les débordements, une analyse des tournées et du remplissage est systématique.

Ainsi, la fréquence de passage des camions grues est adaptée au flux concerné, à l'emplacement et à la saison.

Une mise à niveau des colonnes avec une homogénéisation du parc et de nouveaux points de tri a été entamée depuis 2012.

**2008** ➔ **Acquisition d'un camion grue compacteur** (décembre 2008)

Ce camion grue équipé d'un lève-conteneur est le 4<sup>ème</sup> poids lourds destiné au vidage des colonnes. Il est depuis son achat alloué à la collecte des colonnes à emballages. Il bénéficie d'un habillage spécifique.

**2009**

**2010** ➔ **Étude sur l'externalisation : la régie choisie par les élus** (été 2010)

Après de nombreux problèmes rencontrés durant cette période estivale, une étude technique et financière sur l'externalisation de la collecte des points d'apports volontaires est réalisée. Suite à cette analyse, les élus se voient confrontés au choix suivant : prestation de ce service par une entreprise privée ou continuité de la régie avec un accroissement des moyens et du personnel. C'est ce second choix qui est fermement défendu par le Comité Syndical. Avec davantage de personnel recruté pour l'occasion et une augmentation de la fréquence de vidage des colonnes, l'année 2011 connaît moins de débordements et entraîne une baisse des réclamations.

**2011** ➔ **Lavages/désinfections intérieur des colonnes enterrées** (été 2011)

Visant à limiter les nuisances olfactives en période de fortes chaleurs, 3 campagnes de lavage intérieur des colonnes enterrées de RestE et d'emballages sont programmées. Depuis cet essai concluant, ces opérations d'hydrocurage sont réalisées tous les ans.

➔ **Changement de la consigne pour les cartonnettes** (1<sup>er</sup> octobre 2011)

A placer initialement avec le flux papier, il a été décidé de détourner les cartonnettes des colonnes bleues vers les colonnes jaunes. Ce changement, qui simplifie la consigne pour les emballages et tend à s'harmoniser avec les pratiques nationales a permis de fortement réduire le taux de refus des emballages.

**2012** ➔ **Fin du litige avec la société Ecovert** (17 juillet 2012)

Après la faillite du fournisseur des premières colonnes enterrées, le SICTOMU livrait une bataille juridique depuis juillet 2007. Un protocole d'accord transactionnel qui défend les intérêts du Syndicat est enfin signé, 5 ans plus tard.

**2013** ➔ **Nouvelles colonnes et homogénéisation du parc** (à partir de janvier 2013)

Dans l'optique de changer des colonnes vieillissantes et de déployer davantage de points de tri pour plus de proximité, un nouveau marché pour l'acquisition de colonnes est passé. Grâce à ces nouvelles acquisitions, il est désormais possible de rendre le parc plus homogène avec du matériel de qualité. Ainsi, ce sont 76 colonnes aériennes et 24 colonnes enterrées qui ont été déposées en 2013. Suite à la demande de nombreuses communes, de nouvelles implantations sont d'ores et déjà programmées pour 2014.

**2014**



Point de tri aérien à Belvezet



Avec un poids de **96 kg** d'emballages, papiers et verres en 2013, un habitant du territoire présente une **très bonne performance de tri des recyclables**, supérieure aux moyennes nationale, régionale et départementale.

## PROJETS À L'ÉTUDE

- ◆ Sujet récurrent, le **mode de collecte** des emballages sera un enjeu à arbitrer par la nouvelle équipe d'élus. À noter que ce thème avait été analysé par l'étude d'optimisation. Il n'avait alors pas été jugé nécessaire d'explorer davantage la question.
- ◆ Certains points d'apports volontaire connaissent malheureusement beaucoup d'incivilités. Ces actes répréhensibles sont préjudiciables pour les usagers, les agents communaux et le SICTOMU. Ainsi, une démarche visant à réduire les **dépôts sauvages** a déjà été entamée. Le déploiement de nouveaux panneaux d'affichage est d'ailleurs en cours.



19 218 tonnes de recyclables collectées

4 camions grues pour 4 flux de déchets

128 points de tri en 2014

Astreinte grutier en haute saison





Déchetterie mobile  
sur la commune de St Quentin la Poterie



Quai de transfert à Argilliers

# Bilan des déchetteries et du quai de transfert

La réhabilitation amorcée

Les déchetteries sont des sites classés répondant à des normes strictes. À ne pas confondre avec les anciennes décharges, ces lieux à risques sont gérés par des gardiens qui veillent à la sécurité des usagers et s'assurent de la bonne séparation des déchets apportés.

Le SICTOMU gère lui-même 3 déchetteries sur son territoire (à Uzès depuis 2001 et à Fournès et Lussan depuis 2005). Sur place, le SICTOMU procède à la séparation de pas moins de 13 flux dans des installations vieillissantes. Grâce à ce tri, chaque benne pleine peut partir vers sa propre filière de traitement.

Par ailleurs, des conventions donnant accès à 3 autres déchetteries pour les habitants des communes éloignées de nos sites sont en place.

Quant à lui, le quai de transfert basé à Argilliers, voit chaque jour les équipes de collecte apporter les flux de ResTE et des déchets recyclables. Compactés et placés dans des bennes pour être transportés vers la filière de traitement adaptée, ces déchets sont pesés à la fin de chaque tournée à l'aide d'un pont à bascule.

**2008** ➔ **Ouverture de la déchetterie d'Uzès le dimanche matin** (3 août 2008)

Afin d'offrir une amplitude plus grande pour les usagers se rendant à la déchetterie la plus utilisée, celle-ci est désormais ouverte tous les dimanches matin. Cette initiative est un succès compte tenu de la fréquentation constatée ces jours-là.

**2009**

**2010** ➔ **Récupération des huiles alimentaires** (1<sup>er</sup> octobre 2010)

Refusées jusqu'alors en déchetteries comme dans les bacs de ResTE, les 3 sites du territoire accueillent désormais les huiles de friture pour être recyclées en savon ou biocarburant.

**2011** ➔ **Travaux de rénovation du quai de transfert** (avril 2011)

Géré par le SICTOMU depuis 2007, le quai de transfert est rénové à partir de 2011 pour plus de sécurité et d'ergonomie. Ces travaux se traduisent par l'installation de bavettes de protection, de dalles béton et de rails ainsi que par la réhabilitation du filet pare-vent.

➔ **Acquisition d'un nouveau compacteur mobile** (mars 2011)

Le compactage du contenu des bennes en déchetterie permet de réduire considérablement les transports depuis les sites d'accueil vers les filières de valorisation. Moyen employé au SICTOMU depuis 2004, il était nécessaire de changer le véhicule utilisé pour ces opérations.

**2012** ➔ **Installation de bavettes avec treuils sur le site d'Uzès** (février 2012)

Réalisée en 2 phases, l'installation de bavettes de protection avec treuils s'est terminée au mois de février 2012. Ce type de matériel offre davantage de sécurité aux usagers tout en étant plus maniable pour les gardiens des déchetteries.

➔ **Lancement de la déchetterie mobile** (15 novembre 2012)

Fort de son test concluant en 2011, une déchetterie mobile est désormais présente 2 fois par mois à St Quentin la Poterie pour les communes alentours. Accueillant les déchets divers, le bois, les végétaux et les gros cartons, ce système itinérant a également été mis en place à Serviers Labaume et à Aigaliers en 2013.

**2013**

**2014** ➔ **Travaux de réhabilitation sur les 3 déchetteries** (à partir de 2014)

Compte tenu des nouvelles exigences réglementaires en terme de sécurité et de séparation des flux, le SICTOMU a entrepris une réhabilitation des déchetteries qui est en conformité avec les prérogatives établies par le Conseil Général du Gard (dans le cadre de son «Programme Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux»). Le début des travaux est prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.



Déchetterie de Lussan



Les déchetteries du territoire font partie des rares sites de France équipés d'un système de **contrôle d'accès avec cartes** magnétiques. Depuis 2008, cet équipement a comptabilisé plus de **398 512** passages sur les 3 sites.

## PROJETS À L'ÉTUDE

◆ la **réhabilitation des déchetteries** est un projet qui a déjà été entamé pour se concrétiser à court terme. Ces travaux prévoient un aménagement prêt à accueillir davantage de bennes. Dans le cadre de la responsabilité élargie aux producteurs, il sera en effet obligatoire de trier davantage les apports.

◆ Compte tenu des saturations du site d'Uzès et de la distance à parcourir pour certains usagers, le SICTOMU étudie toutes les solutions permettant d'offrir **davantage de proximité**. Le déploiement de la déchetterie mobile ou la création d'un nouveau site sont à l'étude.



64 900 tonnes  
apportées en  
déchetteries  
depuis 2008

7 129 cartes de  
déchetteries créées  
depuis 2008

+ de 4 apports en  
déchetteries par  
foyer par an

68 120 tonnes  
apportées au Quai  
de Transfert





Bornes textiles sur la commune de Castillon du Gard



Composteur domestique distribué par le SICTOMU

En parallèle des missions principales de collecte et de la gestion des déchetteries, le SICTOMU réalise des missions annexes qui peuvent se distinguer entre :

- la mécanique et maintenance des équipements ;
- les services pour favoriser le tri ;
- les services pour réduire la production des déchets.

Ces actions sont assurées par des agents du SICTOMU.

Ce mandat aura validé la continuité des services annexes mis en place antérieurement tels que la collecte des verres et des cartons des professionnels ou encore la mise à disposition de composteurs.

De plus, pour répondre aux attentes de certains usagers et toujours dans une logique environnementale en conformité avec le Grenelle de l'Environnement, de nouvelles actions ont vu le jour.

Avec de nouveaux projets à l'étude pour 2014, le SICTOMU veut lancer davantage de services pour plus de proximité.

# Bilan des services annexes

Une adaptation des services aux besoins spécifiques

2008

2009

2010

2011

➔ **Mise en place d'une astreinte mécanique (été 2011)**

Instaurée les soirs et week-end pendant la période estivale, cette astreinte, en complément de celles des responsables et des grutiers, permet d'agir très vite en cas d'accidents et de limiter la perturbation du service.

2012

➔ **Partenariat avec Emmaüs pour une collecte à domicile (novembre 2012)**

Afin d'offrir une alternative aux usagers dont la venue en déchetterie est difficile, une collecte des encombrants à domicile est mise en place sur la commune d'Uzès. Affichant une forte volonté sociale, c'est en partenariat avec l'association Emmaüs que ce service est réalisé. Les communes de Serviers Labaume et d'Aigaliers bénéficient de ce service depuis le mois d'avril 2013.

➔ **Déploiement de bornes textiles sur tout le territoire (décembre 2012)**

Le textile et la maroquinerie sont des produits valorisables. Leur forte présence dans les bacs de ResTE a encouragé le SICTOMU à proposer une collecte coordonnée de ce type de flux par EcoTextile et à déployer des bornes spécifiques sur l'ensemble de son territoire.

2013

➔ **Personnel dédié au nettoyage des points de tri (à partir de 2013)**

Visant à encourager la pratique du tri sur les points d'apports volontaires, le SICTOMU alloue pour la première fois du personnel au balayage/nettoyage des points de tri de son territoire à fréquence régulière. Au-delà de la propreté de ces lieux, cette initiative aspire aussi à décharger une part du travail effectué par les agents communaux.

➔ **Marché pour la maintenance préventive et corrective (février 2013)**

Ce marché prévoit l'entretien et le contrôle des bennes à ordures ménagères. Il assure la rapidité d'intervention nécessaire au bon fonctionnement du service.

2014

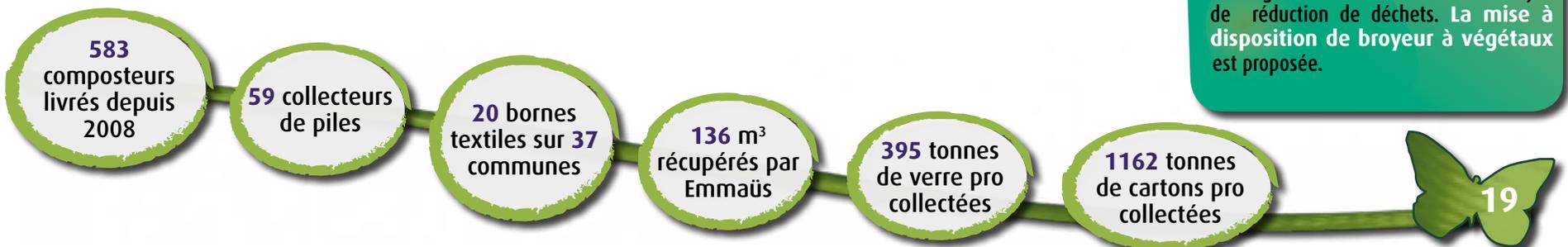
- La poursuite de la collecte du **verre des cafetiers et restaurateurs d'Uzès** ;
- La poursuite de la collecte des **cartons des professionnels** sur 3 communes ;
- La mise à disposition sur rendez-vous de **composteurs domestiques**, livrés et montés sur place ;
- La poursuite de la collecte des **encombrants en basse saison** sur 6 communes éloignées des déchetteries.



Fort de son initiative à promouvoir la pratique du compostage domestique, le SICTOMU fait partie de l'une des **41 collectivités exemplaires** de l'ADEME dans le cadre de son «Plan National de Soutien au Compostage Domestique».

**PROJETS À L'ÉTUDE**

- ◆ **Élargissement de la collecte des encombrants avec Emmaüs** : en 2014, ce service concernera 6 communes supplémentaires. Il appartiendra aux futures équipes de proposer ce service sur un champ d'application encore plus large.
- ◆ Représentant plus de 2000 tonnes de déchets apportés chaque année, les végétaux constituent un vrai enjeu de réduction de déchets. La mise à disposition de broyeur à végétaux est proposée.





Quelques équipements proposés aux usagers non ménagers

Les communes ou groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Cela concerne par conséquent les foyers classiques mais également les usagers non ménagers qui produisent des déchets similaires.

Par conséquent, le SICTOMU collecte ces déchets pour les professionnels de son territoire.

Conformément à la loi du 13/07/1992, une redevance spéciale est appliquée à cette cible. Le SICTOMU a choisi d'instaurer cette redevance en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est appliquée aux ménages.

Si les modes de collecte des professionnels sont identiques à ceux des ménages, les modalités de facturation de ces usagers sont fonction de la taille et de l'activité exercée.

Ainsi, en plus d'établir un système de facturation équitable et adapté au service rendu, tenant compte des spécificités du territoire, l'accompagnement de ces redevables aura représenté un enjeu essentiel pour le SICTOMU durant ce mandat.

# Bilan du service aux professionnels

Facturer au plus juste, cibler les messages



2008

2009

**2010** ➔ Réunion avec les professionnels d'Uzès (9 septembre 2010)

Portant sur une recherche de solutions face aux enjeux logistiques de la gestion des déchets des professionnels, cette réunion concernait 400 redevables. Seulement 12 professionnels ont fait le déplacement.

**2011** ➔ Instauration d'un forfait minimum (1<sup>er</sup> janvier 2011)

Lever de l'étude d'optimisation, le forfait minimum pour les redevables voit le jour afin de prendre en compte les frais de structure dans le coût du service rendu aux professionnels.

**➔ Équipement en bacs de restaurateurs d'Uzès (1<sup>er</sup> juin 2011)**

À la demande de la ville d'Uzès, les restaurateurs de la Place aux Herbes sont équipés de leur propre bac individuel de RestTE de sorte à désengorger la colonne se trouvant au centre de ce lieu touristique. Cette initiative a permis de réduire considérablement les débordements ainsi que les dépôts sauvages.

**2012** ➔ Action auprès des établissements communaux (année 2012)

En vue de la mise en place d'une facturation au 01/01/2013 pour les déchets produits par les établissements communaux et intercommunaux, le SICTOMU a mené une campagne de sensibilisation et d'accompagnement à la gestion des déchets tout au long de l'année 2012. De sorte à préparer ces usagers non ménagers à ce changement, des réunions ont été organisées et des documents ont été spécialement conçus.

**2013** ➔ Action auprès des organisateurs de manifestations (année 2013)

Les événements génèrent de nombreux déchets. Ainsi, afin de favoriser la pratique du tri lors de ces rendez-vous, un accompagnement adapté a été réalisé avec la mise à disposition de matériels spécifiques (corbeilles bi-flux, gobelets réutilisables, bacs de tri...).

**2014** ➔ Gestion des déchets en milieu scolaire (à partir de 2014)

Gros projet de 2014, l'accompagnement à la gestion des déchets en milieu scolaire va se concrétiser par un site test dans un collège d'Uzès. La mise en place de composteurs collectifs, de conteneurs spécifiques et de formations est notamment programmée.

## Et aussi...

- Des actions de sensibilisation spécifiques auprès des gîtes et chambres d'hôtes ;
- Des actions de sensibilisation spécifiques auprès des garages ;
- Des actions de sensibilisation spécifiques auprès des restaurateurs ;
- La révision des modalités de facturation des campings et leur accompagnement à la gestion des déchets.



La redevance spéciale est désormais une obligation. Certaines collectivités qui ont tardé à la mettre en place se sont appuyées sur le modèle mis en place par le SICTOMU pour établir leur système de facturation.

## PROJETS À L'ÉTUDE

- ◆ Séparation des biodéchets de gros producteurs : les exigences réglementaires vont amener les gros producteurs à séparer leurs biodéchets. En 2016, les structures en produisant 10 tonnes par an seront concernées. Dans ce contexte, le SICTOMU a déjà entamé une réflexion avec un projet pilote dans un collège.
- ◆ Étude sur la collecte des verres professionnels : en l'état actuel, ce service expose les agents de collecte à des risques d'accidents. Une solution alternative est à l'étude.



11 350 factures établies depuis 2008

690 inscrits à la redevance

932 bacs de professionnels sur le parc

50 000 sacs de verre distribués depuis 2008

93 points de collecte pour les cartons





1<sup>er</sup> juillet 2008 :  
Équipe des foyers témoins  
«Réduisons nos déchets»



Intervention scolaire en 2009



Semaine du Développement  
Durable 2012 :  
Test du Débarrass' Utile en  
déchetterie



12 décembre 2013 :  
Site du composteur collectif à  
Vallabrix

Longtemps affecté à la sensibilisation au tri des déchets, avec par exemple de nombreuses interventions dans les écoles, le service communication a fixé de nouveaux objectifs concernant la forme et le contenu de son message depuis 2012. Compte tenu de la passation d'une partie de cette mission à son Syndicat de traitement et des nouveaux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, c'est désormais à la prévention des déchets que 3 agents du SICTOMU se consacrent partiellement. Et c'est par la proximité que ces messages de prévention sont véhiculés en priorité.

Ainsi, la Commission Communication du Syndicat propose chaque année un plan qui intègre de nombreuses actions transversales visant à agir sur le comportement des usagers et à atteindre un triple objectif : moins jeter, mieux trier et favoriser la propreté.

# Bilan de la communication

Vers davantage de proximité et de prévention

2008

**2009** ➔ **Opération foyer témoin de prévention des déchets (juillet 2009)**

Démarche encouragée par l'ADEME, le SICTOMU a recruté 17 foyers de son territoire qui ont accepté de peser leur déchets pendant 10 mois. Grâce à la mise en place d'actions de sensibilisation sur 10 gestes simples et la fourniture de matériels (composteurs, lombricomposteurs), ces foyers ont vu leur production de déchets baisser de 29% pour le ResTE et de 19% pour les recyclables.

2010

2011

**2012** ➔ **Programme Local de Prévention des Déchets (1<sup>er</sup> janvier 2012)**

Suite au transfert de la communication sur le tri et le traitement au Syndicat SRE (cf. p25), le SICTOMU a recentré son champ d'action sur la prévention. Ainsi, les élus ont validé un programme pluriannuel respectant les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et s'articulant autour de 3 axes : la gestion des déchets organiques, la réduction de la production des déchets et l'amélioration du taux de recyclabilité. Un certain nombre d'actions ont été réalisées pour agir sur ces axes.

**2013** ➔ **Nouvelles actions de sensibilisation et de proximité (1<sup>er</sup> janvier 2013)**

Dans la continuité de la nouvelle orientation validée en 2012, l'année 2013 est marquée par la poursuite de nombreuses actions de proximité et de prévention. Conformément à un programme ambitieux, de nouveaux projets ont également vu le jour comme l'opération «Nature propre», la pérennisation du Débarass'utile ou encore la réalisation de visites à domicile.

**2014** ➔ **Déploiement de panneaux d'affichage avec vitrine (mars 2014)**

Le SICTOMU va déployer des panneaux d'affichage sur l'ensemble des points de tri du territoire. Ces panneaux porteurs de messages sur le tri, la prévention et la propreté, seront équipés de vitrines permettant d'insérer différentes informations selon le lieu et la période.

➔ **Mise en place de poulaillers collectifs (avril 2014)**

Action de plus en plus présente, le SICTOMU a prévu de déployer des poulaillers collectifs sur son territoire. Les communes de Belvezet puis de Vallabrix ont déjà validé l'accueil de ces gallinacés qui sont capables de manger près de 240 kg de biodéchets par an.

**Et aussi...**

- 2011 : création d'un guide de **lutte contre les dépôts sauvages** reprenant les mesures légales applicables par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police ;
- Une 1<sup>ère</sup> campagne de **nouveaux visuels** en 2011 avec un mémo du tri et les adhésifs pour les camions ;
- Une 2<sup>ème</sup> campagne de **visuels** en 2012 («Mini Où va quoi», banderoles, affiches, etc.)



En contact permanent avec les partenaires historiques que sont l'ADEME et le Conseil Général, le SICTOMU bénéficie de nombreuses subventions pour ses actions de communication qui sont jugées comme **innovantes** et **ambitieuses** dans le réseau des déchets.

**PROJETS À L'ÉTUDE**

- ◆ **Nouveaux projets de prévention** : la conduite d'actions tests a été prévue tout au long du programme pluriannuel. Les axes de réflexion sont nombreux compte tenu de la variété des flux existants : les déchets toxiques, les meubles, le papier dans les administrations, etc.
- ◆ **Vers plus de communication virtuelle** : face à l'essor des nouvelles technologies, des réseaux sociaux et toujours dans une préoccupation environnementale, l'utilisation d'outils dématérialisés représentera un enjeu majeur pour la communication dans les années à venir.



### Principe de la Responsabilité élargie du Producteur

« Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs. Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, en est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière. En pratique, la plupart des producteurs choisissent cette solution. »

source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



Tapis du tri des emballages  
à Ecoval 30 (Beaucaire)

Avec la mise en place de la collecte sélective et le développement des déchetteries, la valorisation des déchets triés a créé de nouveaux besoins en matière de collecte, mais aussi en terme de valorisation.

Le SICTOMU collecte les déchets avec son personnel mais a délégué cette partie «traitement».

Ainsi, depuis 2003, c'est Sud Rhône Environnement, un autre établissement public basé à Beaucaire, qui gère les contrats permettant de valoriser tous les déchets de notre territoire.

La gestion du traitement des déchets est d'une importance capitale pour le Syndicat tant d'un point de vue environnemental que financier.

Environnemental car le devenir de nos déchets est crucial pour la planète, tout comme la technique employée. Financier car l'évolution des coûts de traitements qui subissent de plein fouet les augmentations de taxes ont tendance à connaître une hausse importante.

Il est donc primordial de favoriser la séparation des déchets qui vont générer le plus de recettes et de maîtriser les frais liés à un poste qui représente près de 30% des dépenses du Syndicat.

# Bilan du traitement des déchets

Plus de tri pour plus de valorisation



**2008** ➔ **Élection de représentants à Sud Rhône Environnement (19 mai 2008)**

En tant que collectivité adhérente au Sud Rhône Environnement, le SICTOMU compte 4 représentants au sein du Conseil Syndical de SRE. Ces 4 élus titulaires garantissent que la voix du Syndicat lors des assemblées générales de SRE soit entendue.

**2009** ➔ **Une augmentation significative des taxes (à partir de 2009)**

En l'espace de quelques années, le taux de TVA réduite sera passé de 5,5% à 10% (7% en 2013). De plus, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) connaît une augmentation énorme, passant de 13€ la tonne enfouie en 2009 à 24€ en 2014 pour atteindre 32€ dès 2015. Ces augmentations de taxes ont généré en 2013 un surcoût de plus de 90 000€.

**2010**

**2011**

**2012** ➔ **Passage au Barème «E» Eco-Emballages (1<sup>er</sup> janvier 2012)**

Un nouveau barème définissant des modalités de soutiens versés aux collectivités est validé. Dans ce contexte, le SICTOMU a accepté que SRE intègre notre territoire dans son contrat avec EcoEmballages en mutualisant les performances des tonnes triées à l'échelle du Syndicat de Traitement. Conséquence : SRE gère le contrat et définit les conditions de reversement des soutiens à ses collectivités adhérentes. À cette même occasion, la communication sur le tri et le traitement des déchets a été confiée à SRE, permettant ainsi au SICTOMU de centrer ses actions vers la prévention et la proximité.

➔ **Changement des modalités de facturation de SRE (1<sup>er</sup> janvier 2012)**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, SRE ne déduit plus des factures les recettes liées aux ventes de matériaux. Cette distinction a un impact notable sur l'analyse financière du Syndicat car ces deux postes (recettes et dépenses de fonctionnement) en sont de fait augmentés.

**2013**

**2014**

- La mise en place d'un nouveau traitement pour les **déchets de plâtre** en 2012 ;
- Le transfert de la **communication sur le traitement des déchets et le tri** en 2012 ;
- La mise en place de la REP pour les **Déchets Diffus Spécifiques** en 2014.



**Évolution du taux de refus des emballages**

33,38% de taux de refus emballages en 2008  
➔ 25,59% de taux de refus emballages en 2013

Cette excellente amélioration, due à la simplification de la consigne et aux efforts de communication, permet de réduire un montant de pénalités financières qui représente plus de 8 000 € par an.

**PROJETS À L'ÉTUDE**

◆ **Situation d'Ecoval30** : une délégation de service public a été conclue par SRE auprès de la société Ecoval30 pour le tri des flux recyclables et le traitement des déchets de RestE. La situation financière de ce site basé à Beaucaire est préoccupante et un litige existe entre cette structure et le Syndicat de traitement. Si à l'heure actuelle, le statu quo demeure, l'avancée de ce dossier devra être suivie de près puisque son issue aura un impact significatif sur les coûts de traitement du SICTOMU.

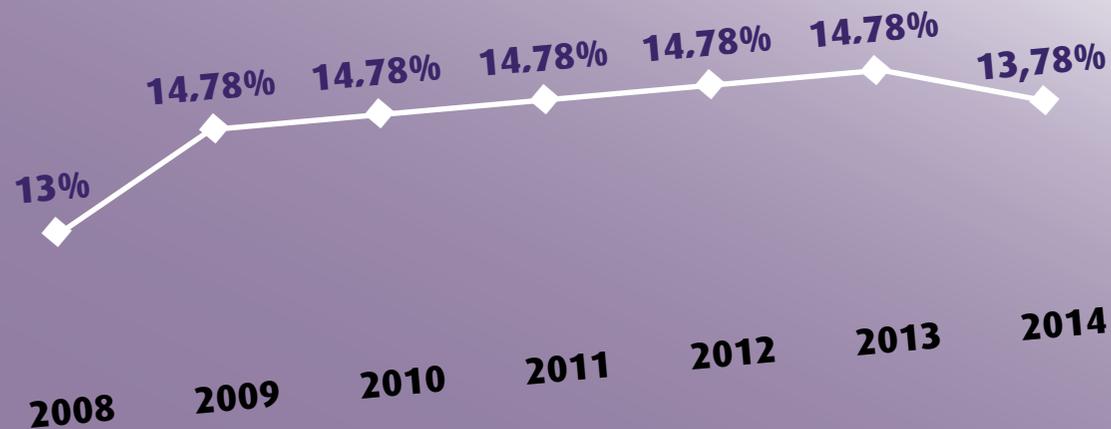


Le SICTOMU pèse **32%** de la population SRE

**30%** du tonnage traité par SRE provient du SICTOMU

+ de **63%** de nos déchets valorisés





Évolution du taux de TEOM moyen depuis 2008

Comme toute collectivité publique, le SICTOMU est financé par la participation de ses usagers.

Ses dépenses de fonctionnement sont couvertes pour la majeure partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont un taux est appliqué aux usagers sur la base de leur foncier bâti.

Alors que de nombreuses dépenses avaient dû être engendrées depuis 2002 avec, par exemple, la mise en place de la collecte sélective et les constructions de déchetteries, le taux de TEOM appliqué n'en avait pas été directement affecté.

L'écart qui s'est creusé au fil des années ne pouvait perdurer. Ainsi, la nouvelle équipe a pris la responsabilité d'augmenter le taux en 2008 et 2009. Cette augmentation a coïncidé avec la mise en place d'une politique financière de rigueur caractérisée notamment par une doctrine d'achat stricte et un suivi minutieux de tous les postes de dépenses.

Grâce à ce mode de fonctionnement, les finances ont pu être assainies. Le Syndicat est de nouveau dans un cercle vertueux. Le fait de ne pas avoir augmenté le taux depuis 2009 fut un exercice délicat compte tenu de l'augmentation générale des coûts.

# Bilan financier

Assainissement, rigueur et lissage



2008

2009

### ➔ Début du lissage du taux de TEOM (budget 2009)

Alors que toutes les communes du territoire connaissaient un taux de TEOM différent, le Comité Syndical du 9 avril 2009 valide la mise en place d'un taux unifié qui sera étalé sur 5 années. Cette mesure obligatoire vise à rétablir davantage d'équité entre les redevables.

### ➔ Mise en place d'une doctrine d'achat (à partir de 2009)

Conformément aux prérogatives énoncées par l'audit social (cf. p9), une procédure d'achat est mise en place avec une mise en concurrence systématique de 3 fournisseurs pour chaque dépense. Cette démarche est intensifiée dès 2012 par un accroissement significatif du nombre de marchés publics passés.

### ➔ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (10 août 2009)

Ce rapport qui fait état de l'analyse du SICTOMU pour la période de 2002 à 2007 rend un bilan positif de la gestion de la collectivité. Les points à améliorer qui y sont cités ont été traités et résolus depuis la transmission du rapport définitif.

2010

2011

### ➔ Nouvelle méthode d'analyse financière Comptacoût (rapport annuel 2011)

Méthode nationale conçue spécifiquement pour l'ensemble des collectivités du déchets, ce principe financier a été mis en place depuis 2009. Toutefois, elle a réellement été utilisée à compter de 2011. Cet outil de comptabilité analytique présente un intérêt certain pour comparer de façon juste et équitable les bilans financiers de toutes les structures publiques du déchet.

2012

2013

### ➔ Fin du lissage du taux de TEOM (budget 2013)

Les 34 communes du territoire atteignent enfin un taux de TEOM identique porté à 14,78%. Ce taux moyen n'aura donc pas été augmenté depuis 2009.

2014

### ➔ Proposition de baisse du taux de TEOM de 1% (budget 2014)

Après avoir terminé le lissage du taux de TEOM en 2013 et grâce à une rigueur financière stricte durant cette mandature, les membres de la Commission Finances, le Président et le Bureau du SICTOMU proposent au Comité Syndical de réduire le taux de TEOM moyen de 1%.



Grâce à une politique financière rigoureuse, le SICTOMU n'aura **pas augmenté son taux de TEOM depuis 2009**, tout en proposant de nouveaux services.

## PROJETS À L'ÉTUDE

◆ **Rigueur** : l'assainissement des finances du SICTOMU permet d'aborder le prochain mandat en toute sérénité. Toutefois, compte tenu des évolutions des coûts de traitement (notamment) ainsi que des nouvelles exigences réglementaires et de mise en conformité, la prudence devra rester de mise. Un contrôle de gestion strict devra ainsi perdurer pour continuer à maîtriser la gestion du Syndicat tout en apportant un service de qualité aux usagers.

◆ **Tarifification incitative** : la loi du Grenelle prévoit l'instauration d'une part variable dans la facturation du service d'élimination aux usagers ménagers. Ce changement de tarification passera par une étude technique et financière détaillée qu'il appartiendra à la prochaine équipe de mener.



-4,5% de dépenses de fonctionnement par hab. entre 2008 et 2013

-31% d'encours de dette/hab. entre 2008 et 2013

60 marchés passés en 6 ans



Pour un village propre,  
jetons moins  
et triions mieux !

The logo for SICTOMU features the text "SICTOMU" in a black, sans-serif font. A teal-colored graphic element, consisting of a curved line that forms a partial oval, is positioned behind the text, starting under the 'S' and ending under the 'U'.

SICTOMU



Bilan du mandat 2008-2014  
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement  
des Ordures Ménagères de la région d'Uzès  
Réalise par le service Communication du SICTOMU (JG) en 2014  
Photos : © jfc-immédia et le SICTOMU